

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2005

219X05

DEMANDE D'ADHESION A L'AGENCE D'URBANISME DU PAYS D'AIX (AUPA)

- L'Aupa, Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix, est une association loi 1901, dont les membres du Conseil d'Administration sont l'État, la C.P.A, la ville d'Aix en Provence, les communes adhérentes et les chambres consulaires.
- L'Aupa est un organisme indépendant, de conseil et d'assistance aux collectivités, et d'aide à la décision en matière d'urbanisme, d'aménagement de l'espace et d'observatoire.
- L'agence contribue également à l'information des élus dans les domaines liés à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire en diffusant mensuellement une lettre d'information aux communes adhérentes.
- Elle réalise des études et éclaire les décideurs dans la mise en place des SCOT, des PLU, des PLH, des PDU et des schémas d'environnement ou de développement économique.

Cette adhésion annuelle, reconduite tacitement, permettrait donc à notre commune d'obtenir un appui technique dans nos réflexions en matière d'urbanisme et de développement durable au regard des enjeux d'aménagement.

La contribution financière annuelle de notre commune pour son adhésion à l'AUPA est de :
-0,76€ par habitant pour les communes membres de la CPA

ce qui représenterait au regard du dernier recensement INSEE la somme de 14 472€ sur la base de 19 043 habitants.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de décider l'adhésion de la commune au sein de l'AUPA - dont le siège social est situé 26 rue du Puits Neuf, 13100 Aix en Provence – et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette adhésion.

Après avoir entendu l'exposé, le CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE l'adhésion de la commune au sein de l'agence d'urbanisme du Pays d'Aix

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion
- DIT que le coût annuel est estimé à 0,76 euros par habitant, ce qui représenterait au regard du dernier recensement INSEE, la somme de 14 472 euros et ce, sur la base de 19 043 habitants

.../...

../...

- DIT que les crédits correspondants seront prévus au budget 2006
- DESIGNÉ un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée générale de l'AUPA (qui se réunit une fois par an) :
 - Nom du Délégué Titulaire: M. Michel AMIEL, Maire des Pennes Mirabeau
 - Nom du Délégué Suppléant: Melle Pascale ROCCI, Adjointe déléguée à l'urbanisme
- SE PRONONCE comme suit:
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 22 décembre 2005
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

DOCTEUR J. COUPIER